



Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

CONCERTATION COMMUNALE SUR LES Z.A.E.R

OBJET DE LA CONCERTATION

Élaborer sur la commune les Zones propices à l'Accélération d'installations de production d'Énergies Renouvelables.

PRÉAMBULE

La France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050*, pour cela elle s'appuie sur deux leviers :

- Réduction drastique des consommations d'énergie
- Développement massif des énergies nouvelles (éolien, hydraulique, solaire, biomasse, méthanisation, géothermie)

* Objectifs 2050 :

- Production solaire x 10 – objectif 100 gigawatts -
- Production éolien terrestre x 2 – objectif 40 gigawatts

MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION

Chaque commune doit définir, après concertation des administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter sur le territoire.

Le Conseil Municipal souhaite recueillir votre avis sur les énergies que vous acceptez de voir se développer sur la commune et sur les différents lieux où cela pourra être installé.

Le questionnaire joint devra être renseigné puis déposé dans la boîte à lettres de la Mairie, l'anonymat est de rigueur. Un retour avant le 15 avril 2024 est impératif.

L'analyse et la synthèse seront ensuite effectuées par la commission mise en place lors du Conseil Municipal du 28 février 2024. Une validation en Conseil Municipal sera obligatoire, puis transmission vers la Préfecture pour avis.

Je vous remercie par avance pour votre retour et me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire. Bien à vous.

Pascal MAINGUY, Maire

MODALITES

Etape 1 : Consultation publique retour le 15 avril 2024

Etape 2 : Synthèse en Mairie entre le 15 et le 22 avril 2024

Etape 3 : Vote en Conseil Municipal

Etape 4 : Débat au sein de la communauté de communes

Etape 5 : Remontée d'information à l'État (Préfecture) le 1^{er} mai 2024

